

---

*Réunion multilatérale DGRH/Organisations syndicales  
Revalorisation des informaticiens des services académiques  
Déclaration du SNPTES-UNSA, le 1<sup>er</sup> avril 2022*

---

Vous nous conviez aujourd'hui à une réunion ayant pour objet « revalorisation de la filière informatique en service académique ».

Le SNPTES tient à clarifier une situation qui perdure depuis de nombreuses années : les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) exercent leurs missions dans les deux ministères (MESRI et MENJS). À l'éducation nationale, les ITRF peuvent être affectés à l'administration centrale, dans les services académiques, les EPLE et également dans les opérateurs éducatifs nationaux. Il est inacceptable que ces personnels aient été exclus, par le MENJS, des mesures issues du Grenelle de l'éducation. Pour eux rien n'a été programmé : ni repyramidage, ni revalorisation du régime indemnitaire. Les écarts se creusent donc drastiquement entre les ITRF et les corps homologues de la fonction publique d'État, mais également entre les ITRF entre eux, selon leur établissement ou service d'exercice. Il est totalement inadmissible que les montants de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) varient autant d'un ministère à l'autre, et d'un établissement ou service à l'autre, alors qu'ils sont fixés selon des critères qui devraient être objectifs, le niveau de responsabilité, d'expertise et de technicité nécessaire dans l'exercice des fonctions.

**Le SNPTES s'indigne de cette situation et il revendique : « À travail égal, rémunération égale ! »**

- Comment pouvez-vous justifier ces écarts ? Les ITRF se sentent dévalorisés et mal considérés par leur propre ministère, malgré leur dévouement pour les services publics de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports.
- Comment comptez-vous mettre fin au problème d'attractivité de nos métiers au MENJS et au MESRI ?
- Comment pensez-vous retenir vos meilleurs éléments alors que certains cèdent déjà au chant des sirènes d'entreprises privées, d'autres ministères ou d'autres secteurs de la fonction publique ?
- Comment allez-vous mettre fin au grand mécontentement, à la grande démotivation et au mal-être des personnels ?

**Le SNPTES attend des réponses efficaces et immédiates à ces problématiques !**

L'hémorragie a déjà commencé et les départs risquent de se succéder en nombre. Les postes mis aux concours ne pourront pas être pourvus, comme on le constate déjà dans plusieurs académies.

Pour le SNPTES, le petit effort proposé ce jour ne peut être considéré que comme la première phase d'un plan pluriannuel qui doit être négocié avec les organisations représentatives des ITRF. Ce que nous considérons comme une première étape ne suffira malheureusement pas à compenser des différences de rémunération injustifiées et injustifiables, sans compter qu'il convient de l'étendre à l'ensemble des ITRF.

Vous avez malheureusement décidé unilatéralement de limiter l'ordre du jour de cette réunion aux informaticiens des services académiques. Le SNPTES le répète, c'est l'ensemble des ingénieurs et personnels techniques (ITRF et ITA) et des personnels des bibliothèques qui doivent être fortement revalorisés, pour que les engagements ministériels d'une convergence interministérielle du régime indemnitaire deviennent une réalité.

*Choisy le Roi, le 1<sup>er</sup> avril 2022*